

HAUTS - DE - SEINE

OE SCHOOL STATE OF THE SCH

En application de la loi
n° 82-213 du 2/03-1982
le present acte a et. Jeposé
à la Préfecture de Nanterre
le......2.4.DEC...2018......
et publié le.....2.4.DEC...2018
Le directeur général des services

Allle

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

OBJET: SIPPEREC - communication du rapport d'activité 2017

Séance du 20 décembre 2018 Convocation du 14 décembre 2018 Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-huit, le vingt décembre à 19 h 42, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le quatorze décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents:

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mmes Sylvie Bléry-Touchet, Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Jean-Pierre Riotton, Thierry Legros, Mme Pauline Schmidt, M. Xavier Tamby, Mme Sakina Bohu, M. Thibault Hennion, Mmes Claire Beillard-Boudada, Catherine Arnould, MM. Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés:

M. Francis Brunelle par Mme Chantal Brault,
Mme Isabelle Drancy par Mme Sylvie Bléry-Touchet,
M. Philippe Tastes par M. Patrice Pattée,
M. Bruno Philippe par M. Philippe Laurent,
Mme Claire Vigneron par M. Jean-Pierre Riotton,
Mme Liza Magri par M. Jean-Philippe Allardi,
M. Othmane Khaoua par Mme Pauline Schmidt,
Mme Catherine Lequeux par Mme Roselyne Holuigue-Lerouge,
Mme Sophie Ganne-Moison par M. Benjamin Lanier

Etait absent:

M. Timothé Lefebvre

Secrétaire de séance :

Mme Pauline Schmidt

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 décembre 2018

OBJET: SIPPEREC - communication du rapport d'activité 2017

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Jean-Pierre Riotton,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-39,

Considérant la transmission par circulaire n° 2018-19 du 8 novembre 2018 du Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de son rapport d'activité pour l'année 2017,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

PREND ACTE de la communication qui lui a été faite du rapport pour l'exercice 2017 sur les activités du SIPPEREC et son annexe présentant les chiffres clés relatifs à la commune.

Et ont signé les membres présents Pour extrait conforme le maire

